

Dans le cadre de la mise en place du Sénat en Côte d'Ivoire, à la suite de l'adoption de la nouvelle Constitution en novembre 2016 et des élections sénatoriales du 25 mars 2018, un protocole de coopération parlementaire entre le Sénat de la République française et le Sénat de la République de Côte d'Ivoire a été signé, le mercredi 7 novembre 2018 au Sénat, par les Présidents Gérard LARCHER et Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO.

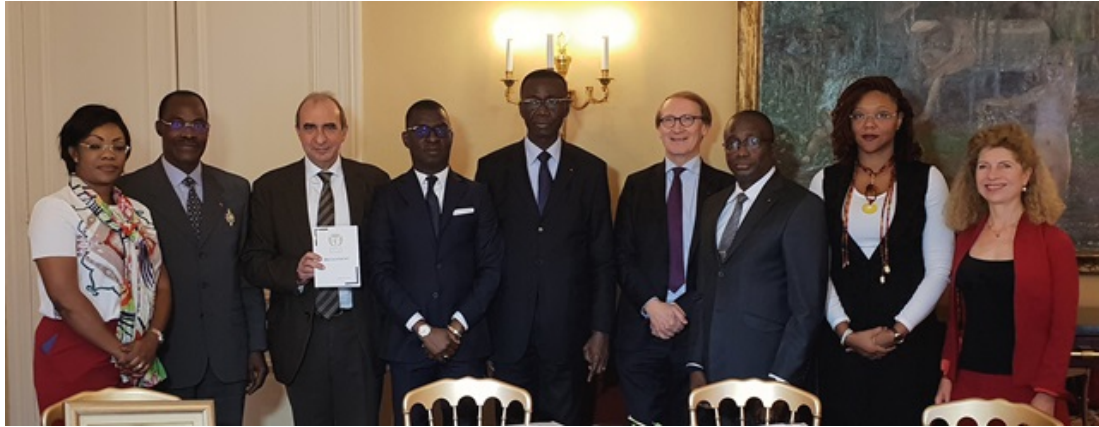
Visant à développer un partenariat approfondi entre les deux assemblées, ce protocole de coopération parlementaire prévoit l'organisation « *d'échanges d'expériences et de savoir-faire en matière juridique, de procédure législative, de contrôle, d'administration ou de communication parlementaires ou sur toute autre thématique relevant de leurs compétences mutuelles, en particulier dans le domaine de l'organisation territoriale, de la décentralisation ou de la coopération décentralisée* », au travers de rencontres périodiques, de visites d'études, de coordinations accrues dans le cadre de réunions interparlementaires, ou encore d'échanges d'expériences.

À la suite de la signature de ce protocole, un programme concret d'actions de coopération technique a été adopté par M. Jean-Louis SCHROEDT-GIRARD, Secrétaire Général de la Présidence du Sénat, et M. Aboubacar Cidick SOUMAHORO, Secrétaire Général du Sénat de Côte d'Ivoire, le jeudi 8 novembre 2018 au Sénat.



*M. Jean-Louis SCHROEDT-GIRARD et M. Aboubacar Cidick SOUMAHORO*

Une délégation de deux sénateurs et cinq hauts fonctionnaires parlementaires du Sénat de la République de Côte d'Ivoire accompagnant leur Président à l'occasion de sa visite officielle au Sénat français, les deux assemblées ont souhaité débiter cette coopération dans les plus brefs délais.



*La délégation du Sénat ivoirien avec M. Jean-Louis SCHROEDT-GIRARD, Secrétaire Général de la Présidence, M. Jean CABANNES, Directeur du secrétariat du Bureau, du protocole et des relations internationales, et Mme Marie-Pascale BOUTRY, Responsable de la coopération interparlementaire*

Aussi, dès le jeudi 8 novembre, a été organisée une journée d'entretiens avec le Secrétaire général de la Présidence du Sénat ainsi que plusieurs directeurs sur des sujets prioritaires relatifs au fonctionnement du bicamérisme, à la mission législative du Sénat, au travail en commission, à l'organisation administrative et au fonctionnement du Sénat, ainsi qu'à la communication institutionnelle et aux missions des directions des systèmes d'information et de la bibliothèque et des archives.

Lors de cette visite d'étude, la délégation du Sénat ivoirien a également pu échanger avec M. André REICHARDT, Président du groupe interparlementaire d'amitié France – Afrique de l'Ouest, M. Philippe MOUILLER, Président délégué pour la Côte d'Ivoire, MM. Charles REVET et Jean SOL, Présidents délégués du groupe d'amitié, M. Jean-Marc GABOUTY, Vice-président du groupe d'amitié, et M. Guy-Dominique KENNEL, Secrétaire du groupe d'amitié.